

**- LYCEE FRANÇAIS ANNE DE KIEV -**  
**CHARTRE D'USAGE D'INTERNET, DES RESEAUX**  
**ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU PRIMAIRE**

**PREAMBULE**

L'école s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail possible, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et Internet. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique qui suppose de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement. Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.

**IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI**

Propriété intellectuelle : les droits des auteurs imposent l'interdiction de copier, d'échanger ou de diffuser leurs œuvres depuis le réseau de l'établissement.

Droits de la personne : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou, d'une manière générale, de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel).

Crimes et délits : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).

**EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT**

**1. Les élèves ont accès aux services informatiques suivants**

• *Services informatiques*

- Utilisation des imprimantes : selon les modalités définies par l'école.
- Copie de programmes : la copie et l'installation de programme sont interdites (droits d'auteur - virus - fonctionnement du réseau). L'installation de nouveaux programmes est sous la responsabilité de l'administrateur du réseau.
- Utilisation des logiciels mis à disposition par l'école.

• *Services Internet*

- Les élèves ont la possibilité d'accéder à Internet à des fins éducatives.
- Les boîtes aux lettres électroniques sont réservées aux usages pédagogiques.

## **2. Les engagements de l'établissement**

- L'école s'engage à fournir aux utilisateurs les services proposés au paragraphe 1. Toutefois, l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- L'école utilise des dispositifs de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.
- L'école peut procéder à des contrôles, réguliers ou occasionnels, pour vérifier que le réseau soit utilisé dans le respect des règles établies.

## **3. Les engagements de l'utilisateur**

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- L'utilisateur s'engage par ailleurs à n'utiliser l'outil informatique que pour accéder aux services proposés à l'article 1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service.

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.

## **4. Les appareils personnels**

- L'utilisation des appareils personnels est restreinte à des fins éducatives, soumise à l'autorisation des enseignants et au respect de la loi et des règles évoquées ci-dessus.
- Ces appareils doivent être conservés dans les cartables le reste du temps.
- Le port de montres connectées est interdit.

## **LES SANCTIONS**

- Avertissement de l'utilisateur concerné.
- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique.
- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique.
- Sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Date :

Signature des parents

Signature de l'élève